**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 68 (1980)

**Heft:** [9]

**Artikel:** Neuchâtel

**Autor:** Humbert-Droz, Jenny

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-276124

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 11.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# D'un canton à l'autre D'un canton

## Vaud

### Fiscalité de la femme mariée

*L'« initiative pour une meilleure protection de la famille et l'amélioration du statut fiscal de la femme mariée »*, lancée par les Femmes radicales et les Jeunesses radicales vaudoises en 1978, vient d'être retirée.

L'initiative a obtenu un grand succès populaire et a ouvert un large débat sur le problème de l'imposition du couple et une réflexion plus générale sur l'évolution de la famille dans notre société. On a découvert que les familles vaudoises étaient parmi celles qui payaient le plus d'impôts en Suisse. Avec la nouvelle loi, votée en mai dernier, notre canton se trouvera légèrement au-dessous de la moyenne suisse : il passe du 23e rang au 13e.

Si donc les initiants sont satisfaits des modifications apportées à la fiscalité de la famille, ils le sont moins en ce qui concerne l'imposition du travail de l'épouse ; l'introduction du splitting marque une étape importante dans l'évolution du régime fiscal appliqué à l'épouse, mais sa limitation à Fr. 6000.– en réduit considérablement la portée. Conscients que tous les objectifs fixés n'ont pas été atteints, les initiants continueront à intervenir dans ce sens.

**S. Ch.**

### Assemblées du Centre de liaison

25 associations étaient représentées à l'**Assemblée extraordinaire** du 17 juin, qui a procédé à une modification des statuts.

L'**Assemblée générale ordinaire** a eu lieu une semaine après, soit le 24 juin, et a réuni les représentantes de 23 associations membres, ainsi que quelques membres individuels.

Les rapports, très intéressants, témoignent d'une grande activité du Centre de liaison et de ses membres : les groupes ORPER vont entamer leur cinquième année d'existence ; la Commmission « Retravail » qui avait loué les services de CORREF-Genève pour 2 stages, devient indépendante et prépare pour l'hiver un nouveau stage de « préparation intensive au travail » ; une journée Femmes étrangères/Femmes suisses est prévue pour le 25 octobre.

Des Commissions sont créées : l'une pour étudier le problème du Service national féminin, l'autre pour organiser la 50e journée des femmes vaudoises.

Deux nouveaux membres collectifs sont admis, ce qui porte à 39 le nombre des associations de Centre de liaison : la Maison de la femme et le Centre Femmes étrangères/Femmes suisses.

Lors du souper qui termine cette assemblée, le Dr Elisabeth Biaudet nous parle de la Commission d'hygiène de l'Alliance qui essaie de trouver pourquoi les frais de maladie occasionnés par les femmes sont plus élevés que ceux des hommes.

**S. Ch.**

### Du nouveau dans l'affaire Liva ?

On se souvient de Hilda Bœglen et de Liva, le petit Malgache qu'elle considère comme son fils adoptif. Voici deux ans qu'ils vivent dans la clandestinité, parce que Liva ne veut pas retourner vers ses vrais parents qui ne se sont jamis occupés de lui. Les enseignants d'Aigle ont lancé au début de l'été une nouvelle pétition ; celle-ci a été envoyée au Tribunal cantonal avec 869 signatures.

Le Tribunal cantonal a répondu qu'une pétition n'oblige jamais l'autorité à lui donner une suite et que dans l'affaire de Liva Ratefinjanahary, il n'était certainement plus compétent (le lieu de domicile déterminant le tribunal compétent).

## Neuchâtel

### Elections : précisions complémentaires

Notre bilan des élections communales paru dans FEMMES SUISSES de juillet/août appelle quelques compléments d'information qui modifient dans un sens plus positif encore les résultats indiqués.

A noter avant tout que la participation électorale a été, en moyenne, de 45 %, alors que nous l'estimions légèrement supérieure à un tiers. La ville de Neuchâtel a battu le record de désintéressement avec 33 %, tandis que le Val-de-Ruz se distingue avec une moyenne de 61 %.

Les membres des exécutifs communaux étant choisis parmi les élus, il s'en est suivi des rocades faisant appel aux viennent-ensuite. Plusieurs femmes classées parmi ces derniers ont ainsi accédé aux législatifs communaux. D'où une augmentation sensible du nombre des conseillères générales dans l'ensemble du canton. Nous avions évalué cette augmentation à 207. Elle se monte aujourd'hui, sauf erreur ou omission, à 218. Ces nouvelles données dénotent une avance de 79 (et non de 68) sur le nombre des conseillères générales sorties aux élections précédentes de 1976.

Encore un détail qui mérite mention : la petite commune rurale de Chézard/St. Martin, au Val-de-Ruz, a nommé une femme, Mme Marie-Claire Chassot, à l'exécutif de la commune.

### Impôts discutés au Grand Conseil

La motion déposée il y a trois ans au Grand Conseil par le député M. P. Renk du Parti PPN (parti conservateur des Montagnes neuchâteloises) demandant une réforme du système de taxation des couples mariés, a ét l'objet d'un débat à la session d'été du Grand Conseil. M. Renk a fait ressortir l'injustice suscitée par l'imposition accumulée des salaires de deux conjoints qui travaillent professionnellement, injustice qui pénalise la femme mariée active dans sa profession et porte atteinte à la cellule familiale en favorisant les couples non mariés. Personne ne le contestera. Néanmoins le Grand Conseil ne s'est pas rangé à cette demande, arguant l'inégalité qu'elle créerait envers la femme au foyer qui travaille également et se trouverait frustrée. Une solution préférable, — a-t-on entendu dire — et plus judicieuse, serait de réviser le système des déductions sociales. Mais c'est surtout une aggravation de la situation financière de l'Etat et des communes qui en résulterait — a fait valoir le grand argentier — ce qui nécessiterait en conséquence une imposition plus forte des classes moyennes.

Placé devant ce dilemme, le gouvernement a invité le Parlement à accepter la motion Renk pour étude, dans l'attente d'une nouvelle loi sur l'imposition fiscale. Un geste élégant pour se tirer d'affaire !

### « La maison Claire »

C'est le foyer qui abrite à Neuchâtel l'Ecole romande d'aides familiales. Agrandie depuis un an, elle est devenue officiellement le siège de la convention intercantonale et jouit d'un statut définitif d'Ecole romande des aides familiales. On y a célébré cet été la cérémonie de clôture du cours de deux ans qui a consacré diplômées douze jeunes filles de la Suisse romande. Mme Jacqueline Bauermeister, directrice de l'école, a félicité les nouvelles aides familiales et, après la distribution des diplômes, la Ville de Neuchâtel a offert un vin d'honneur.

**Jenny Humbert-Droz**

## Fribourg

### Assemblée annuelle du Centre de liaison

Cette assemblée a eu lieu vendredi 13 juin à Fribourg.

Durant l'année écoulée le CLF est devenu **membre de l'ASF.** Cette décision s'avère d'ores et déjà positive : grand choix de consultations auxquelles nous avons la possibilité de répondre ; toutes sortes d'informations écrites ou lors des rencontres sur le plan romand et suisse. Cependant deux associations membres nous ont quittés à cause de cette adhésion : le Deutsch Freiburger Verband kath. Landfrauen et le Kant. Verband kath. Turnerinnen.

Au cours de ce printemps une **Société cant. de radiodiffusion et télévision** a été fondée. Dans son comité ont été élues plusieurs présidentes d'associations membres : Mmes Eliane Jenny (Femmes socialistes), Michèle Weinberger (FRC) et Denise Philippona (Association frib. de paysannes).

Parmi les consultations auxquelles le CLF a répondu, figure l'avant-projet d'une **loi cantonale sur le Placement d'enfants.** Dans notre réponse nous avons regretté le caractère sec et restrictif de ce projet, alors que l'Ordonnance fédérale sur laquelle cette loi d'application est basée, met l'accent sur l'aspect aide, conseils, soutien aux familles qui placent des enfants et à celles qui les accueillent. Concernant la surveillance, nous avons proposé de faire la distinction entre placements de courte durée (crèches, camps de vacances, garderies) et placements de longue durée (familles, institutions). La surveillance des premiers ne pourrait-elle être confiée à une femme compétente, éventuellement à mi-temps ? Nous avons demandé que notre canton entreprenne la **formation d'éducatrices maternelles** (formation adaptée au travail dans une crèche).

**Au comité** a été élue Mme Rose Blanche Haag, personnalité dynamique et compétente, puisqu'elle possède une licence de